



STOUMONT
Point de vue NATURE !

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de LA COMMUNE DE STOUMONT demeurant Route de l'Amblève 41 à 4987 Stoumont pour la création d'une plateforme d'observation sur un terrain situé Gérouville à 4987 Stoumont, et cadastré 3^e division, section B n°1023/n2.

Le projet s'écarte des normes indicative du Guide régional d'urbanisme relatif aux bâtisses en site rural en ce qui concerne le matériau (bois) et présente les caractéristiques de publicité suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation; - Guide régional d'urbanisme

Le dossier peut être consulté, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le jeudi de 9 h à 12 h, sur RDV à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14.06.2023 au 28.06.2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be - coralie.adam@stoumont.be.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet

